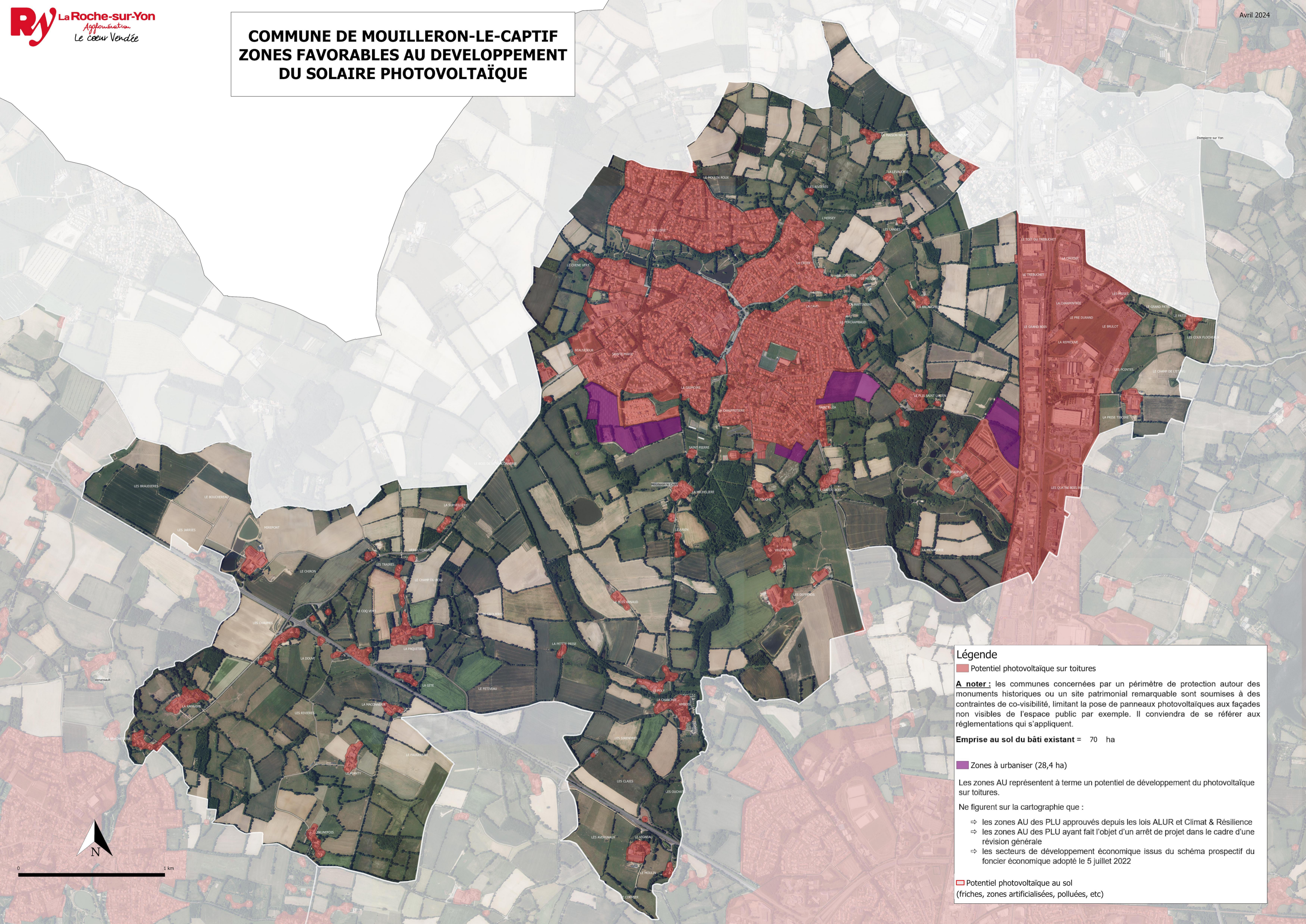


**COMMUNE DE MOULLERON-LE-CAPTIF
 ZONES FAVORABLES AU DEVELOPPEMENT
 DU SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE**



Légende

- Potentiel photovoltaïque sur toitures
- Zones à urbaniser (28,4 ha)
- Potentiel photovoltaïque au sol (friches, zones artificialisées, polluées, etc)

A noter : les communes concernées par un périmètre de protection autour des monuments historiques ou un site patrimonial remarquable sont soumises à des contraintes de co-visibilité, limitant la pose de panneaux photovoltaïques aux façades non visibles de l'espace public par exemple. Il conviendra de se référer aux réglementations qui s'appliquent.

Emprise au sol du bâti existant = 70 ha

Les zones AU représentent à terme un potentiel de développement du photovoltaïque sur toitures.

Ne figurent sur la cartographie que :

- ⇒ les zones AU des PLU approuvés depuis les lois ALUR et Climat & Résilience
- ⇒ les zones AU des PLU ayant fait l'objet d'un arrêt de projet dans le cadre d'une révision générale
- ⇒ les secteurs de développement économique issus du schéma prospectif du foncier économique adopté le 5 juillet 2022